

Bruno Denoyelle

Des Corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes (1945-1946) In: Genèses, 31, 1998. pp. 76-98.

Citer ce document / Cite this document :

Denoyelle Bruno. Des Corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes (1945-1946). In: Genèses, 31, 1998. pp. 76-98.

doi: 10.3406/genes.1998.1510

 $http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1998_num_31_1_1510$



Résumé

■ Bruno Denoyelle: Des corps en elections. Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes (1945- 1946) r La tradition universaliste et républicaine de la citoyenneté fait, prévaloir l'abstraction; tant sexuelle que sociale dans la définition de l'électeur. L'octroi en 1944 du droit de vote aux femmes ne ferait que reconnaître légalement la transformation sociale et culturelle du rôle de la Française dans la société. L'examen desr témoignages journalistiques et iconographiques du premier vote des femmes (1945- 1946) permet de s'inscrire en faux contre cette interprétation par, trop intellectuelle de la citoyenneté. Observateurs et commentateurs de la Libération révèlent la persistance de représentations sociales dotant l'électrice d'une identité civique et sociale distincte. Leurs représentations de ces premiers votes mêlent étroitement les reliefs d'une misogynie classique sous la Troisième République, un messianisme lié aux contingences de la Libération et l'absolue certitudes que la, nature biologique féminine - entraînera un acte du vote identitaire au féminin. Cette analyse sociologique du vote relativise toute adéquation; entre une pratique discursive de l'universalisme républicain et les représentations socioculturelles de l'acte civique.

Abstract

Voting Bodies. Going against the universals of citizenship: the first women's votes (1945-1946) The universalist, republican tradition of citizenship, insists upon abstracting from; both, sexual* and social-aspects when defining the voter/Granting women the right to vote in 1944 was merely a legal acknowledgement of the social and cultural transformation of the role of French women in society. A look at journalistic and iconographical eyewitness reports on the first women's vote (1945-1946) allows us to challenge this overly-intellectual interpretation of citizenship. Observers and commentators of the Liberation reveal persistent social representations that gave women voters a distinct civic and social identity. Their representations of these first votes are a mixture of the remnants of traditional misogyny under the Third Republic, messianism linked to everyday occurrences; at, the time of the Liberation and the absolute; certitude that the biological nature of women would lead' to a female voting identity. This sociological analysis of the vote relativises any equivalence between the discursive practice of republican- universalism and the social and cultural representations - of the act of voting.



Genèses 31, juin 1998, pp. 76-98

DES CORPS

EN ÉLECTIONS

AU REBOURS

DES UNIVERSAUX

DE LA CITOYENNETÉ:

LES PREMIERS VOTES

DES FEMMES (1945-1946)*

Bruno Denoyelle

* Le fonds documentaire donnant corps à cette recherche se trouve dans l'étude effectuée par Virginie Martin et Bruno Denoyelle (séminaire de DEA de Michel Offerlé, IEP de Paris, 1993). Il se compose d'une étude de la presse (1944-1946), de fonds privés et associatifs (Ps, M. Durand, M. Sangnier...), ainsi que des manuels scolaires et civiques.

Une vingtaine d'entretiens semidirectifs a été effectuée, relatifs à la première expérience du vote. La mémoire de ce premier acte du vote est bien ténue. L'âge des survivantes (au moins 74 ans) et les nombreux scrutins qui se sont succédés depuis, expliquent la fréquente reconstruction de ce souvenir.

e 1848 à la Libération, près d'un siècle sépare le premier suffrage universel masculin de l'accès des Françaises aux urnes¹. L'historiographie de cet octroi du droit de vote aux femmes² souligne la lenteur d'un compromis difficile à échafauder. Le Conseil national de la Résistance, l'Assemblée consultative d'Alger ou le chef de la France libre sont des acteurs aux logiques et intérêts fort divers en matière d'émancipation féminine. C'est à Alger, le 21 avril 1944, que le général de Gaulle³ aura enfin réglé l'avenir civique des Françaises, par la signature d'une ordonnance⁴ prévoyant le futur rétablissement de la légalité républicaine 5. Douze millions de femmes deviennent électrices à leur insu; elles sont donc virtuellement conviées aux urnes après l'hypothétique libération de la métropole. De fait, elles auront par douze fois l'occasion de voter entre avril 1945 et novembre 19466!

Au lendemain de la Libération⁷, les politistes avaient débattu d'une identité féminine en politique, la sociologie électorale en faisant un classique objet d'étude⁸. Mais les historiographies du suffrage universel⁹, de l'idéologie républicaine¹⁰ et de la citoyenneté¹¹ se contredisent aujourd'hui quant à l'existence – ou non – d'une discordance entre «les principes universels du républicanisme

libéral [...] [et] l'inégalité découlant des faits réputés naturels de la différences sexuelle »¹². Paradoxe supplémentaire, ce clivage épistémologique renvoie directement à celui, historique, caractérisant le féminisme français¹³.

Dans Le Sacre du citoyen, Pierre Rosanvallon retrace l'histoire intellectuelle de la citoyenneté. Il souligne et établit une concordance déterministe entre l'universalisme de l'idéologie républicaine et l'extension du suffrage universel. Attaché à cet idéal kantien d'autonomie du sujet, il lie cette construction française de la citoyenneté aux refus d'une pluralité des corps électoraux comme de la reconnaissance d'intérêts particuliers. Cette dynamique aurait pour finalité «l'autonomisation générale du social, c'est à dire la constitution de tous les individus en sujets politiques et juridiques autonomes »14. A fortiori, aucune spécificité biologique du citoyen ne saurait subsister au regard de l'universalisme républicain: «la différence sexuelle n'est pas pertinente dans le contexte de droits de l'homme communs et reconnus par les principes universels du droit démocratique libéral » 15. C'est là l'opinion partagée par les féministes ayant choisi le parti de l'égalité homme-femme au nom de l'individu abstrait, et représentée par Simone de Beauvoir ou Élisabeth Badinter. Cette «exception française» contredit naturellement la tradition démocratique anglo-saxonne faisant de l'intégration une reconnaissance de l'altérité. Admettre le principe d'une différenciation sexuelle du corps électoral ne constituerait qu'un bien trop classique déni «d'intérêts particuliers risquant d'interférer avec la volonté générale »16. Appliqué aux Françaises de la Libération, ce paradigme universaliste considère que «la loi enregistre la transformation sociale et culturelle du rôle de la femme dans la société beaucoup plus qu'elle n'accompagne une révolution de la culture politique »17. L'ordonnance de 1944 ne serait que la ratification légale d'un processus abouti: l'accomplissement de la socialisation civique des femmes...

Il faut reprendre les témoignages de ce temps du premier vote des femmes (1945-1946). Ils relativisent pour le moins l'interaction entre cette «transformation» socioculturelle et sa reconnaissance institutionnelle. Certes, le discours officiel ignore toute identité féminine de la citoyenneté et les électrices se voient bien imposer les canons conceptuels du civisme républicain. Mais cette normativisation est sans cesse contredite par les représenSources journalistiques:

Presse nationale: L'Aurore, Bulletin intérieur de libération nationale, Le Canard enchaîné, Candide, La Croix, La Documentation catholique, Le Figaro, Gringoire, L'Humanité, La Marseillaise, Le Monde, Le Populaire

Presse régionale: Algérie soir, Nord-Eclair, La Voix du Nord, La République varoise, Nord-France, La Voix socialiste

Presse féminine: Elle, Femmes d'Algérie, Marie-Claire, Marie-France

- 1. Georges Duby, Michelle Perrot, Françoise Thébaud (éds), *Histoire* des femmes en Occident, tome V, Le xx^e siècle, Paris, Plon, 1992.
- 2. Albert et Nicole du Roy, Citoyennes. Il y a cinquante ans, le vote des femmes, Éd. Flammarion, 1994, pp. 228-257; Olivier Gohin, «Le Droit de vote », L'Espoir, n° 103, juillet 1995, pp. 14-23; William Gueraiche «L'Octroi des droits civiques et l'entrée des Françaises en politique », L'Espoir, n° 103, pp. 24 à 30.
- 3. Cette décision n'inspirera au général de Gaulle aucun commentaire particulier dans ses *Mémoires*.
- 4. Voir les articles 1, 9, 17 et 21 de l'ordonnance du 21 avril 1944 « portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération », Jo, 22 avril 1944, p. 325.
- 5. Florence Rochefort, «La Citoyenneté interdite ou les enjeux du suffragisme», *Vingtième siècle*, n° 42, avril-juin 1994, pp. 41-51.
- 6. Sept élections: municipales d'avrilmai 1945, cantonales de septembre 1945, législatives d'octobre 1945, référendum de mai 1946, législatives de juin 1946, référendum d'octobre 1946 et législatives de novembre 1946.
- 7. François Goguel (éd.), Nouvelles Études de sociologie électorale, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, 1954; Mattei Dogan et Jacques Narbonne, Les Françaises et la politique, Paris, A. Colin, 1955; Maurice Duverger, La Participation des femmes à la vie politique, Paris, Éd. de l'Unesco, 1956.
- 8. Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, Puf, 1983; Daniel Gaxie (éd.), L'Explication du vote, Paris, Presses de la FNSP, 1985, pp. 209-227; Pascal Perrineau et Nonna

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle

Des corps en élections.

Au rebours des universaux

de la citoyenneté:

les premiers votes des femmes

(1945-1946)

Mayer, Les Comportements politiques, Paris, Éd. Colin, 1992, pp. 81-82.

- 9. Raymond Huard, Le Suffrage universel en France, 1848-1946, Paris, Aubier, 1991; Michel Offerlé Un Homme, une voix? Histoire du suffrage universel, Paris, Gallimard, 1993; Alain Garrigou, Le Vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
- 10. Claude Nicolet, *L'Idée républicaine* en France (1789-1924), Paris, Gallimard, 1982.
- 11. Pierre Rosanvallon, Le Sacre du citoyen, Paris, Gallimard, 1992; Anne Verjus, Les Femmes, épouses et mères de citoyens (1789-1848), thèse de doctorat d'Études politiques, EHESS, 1997.
- 12. Joan Scott, La Citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme, Paris, A. Michel, 1998, pp. 230-231.
- 13. Ibid.
- 14. P. Rosanvallon, Le Sacre..., op. cit., p. 412.
- 15. J. Scott, La Citoyenne paradoxale..., op. cit., p. 232.
- 16. A. Verjus, *Les Femmes..., op. cit.*, p. 19.
- 17. P. Rosanvallon, Le Sacre..., op. cit., p. 412.
- 18. Ibid., p. 140.
- 19. J. Scott, La Citoyenne paradoxale..., op. cit., pp. 218-220.
- 20. Projet de Constitution du maréchal Pétain, article 21, al. 1, 2 et 4.
- 21. Francine Muel-Dreyfus, Vichy et l'éternel-féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps, Paris, Le Seuil, 1996.

tations sociales de cet acte du vote. Opinion publique, médias et politologues ont alors appréhendé – à tort ou à raison – l'entrée des Françaises dans l'espace du politique comme celui d'un corps électoral indubitablement doté d'une nature identitaire. En 1945, pratique de l'acte de vote et pratique discursive de la citoyenneté ne se conjuguent pas au féminin.

La norme républicaine et l'apprentissage civique des femmes

La République procéderait donc à l'assimilation des femmes au corps politique de la Nation par cet universalisme discursif cher à P. Rosanvallon. La Française ne saurait construire son identité civique hors de cet impératif catégorique – et catégoriel – de l'universel-citoyen. Modélisation idéologique sans résonance spécifique, celui-ci renvoie à cet «individu absolu dont la détermination sexuelle est parfaitement secondaire»¹⁸. Ce travail de normativisation repose tout d'abord sur le processus d'intégration administrative de ces femmes au corps électoral.

Inscription électorale et norme républicaine

Dès la Libération, il faut restaurer la légitimité républicaine et son idéologie de la citoyenneté et du vote. Le Gouvernement provisoire doit impérativement se différencier de son prédécesseur tout en garantissant la réconciliation nationale au creux de l'urne: «en 1944, la définition de la démocratie s'était étendue à la démocratie sexuelle [...] L'inclusion des femmes en tant que citoyennes, leur incorporation dans le domaine politique. était un geste de réconciliation nationale qui mettait un terme aux divisions [...] Tous étaient déclarés semblables [...] la population devait former une nation unifiée, dont le gouvernement représentait la voix et la volonté uniques»¹⁹. Vichy avait en son temps décidé d'une nouvelle constitution octroyant le droit de vote aux Françaises²⁰. Dans ce texte jamais promulgué, la tradition républicaine de la citoyenneté subissait quelques distorsions (en particulier par l'instauration du vote familial). D'autre part, la Révolution nationale, dans sa quête d'un ordre moral perdu, avait réveillé avec l'«ordre des corps» les archétypes d'un éternel-féminin politiquement séant²¹. Réaffirmer la grandeur propre au destin d'épouse et de mère s'inscrivait donc dans un rejet de ces années folles,

époque honnie d'une république déchue, où La Garçonne²² annonçait la fin d'une quelconque différenciation sociale des sexes. 1944 sonne la fin de cet ordre moral comme il annonce la restauration de l'ordre civique. Municipalités, médias, partis politiques et relais éducatifs vont redevenir, auprès de populations redécouvrant la citoyenneté en actes, les vecteurs idéologiques et socialisateurs d'un État légitime.

Institutionnellement, le Gouvernement n'offre pas aux femmes la possibilité de se distinguer par l'octroi d'un lieu spécifique (bureaux de vote) et d'une pratique distincte (urnes et registres électoraux uniques²³) pour l'acte du vote. En cela, il ne fait qu'appliquer ce paradigme universaliste gouvernant le principe du droit de vote en France. L'urne est une et indivisible. Néanmoins, trois villes serviront de «laboratoires civiques» temporaires destinés à étayer les recherches et enquêtes éventuelles²⁴: le gouvernement n'ignore pas l'hypothèse d'une politisation féminine distincte des modes de comportements électoraux masculins²⁵. Il fait, à ce titre, preuve d'une curiosité bien pragmatique quant à l'universelle neutralité du citoyen. Il y aura ainsi des urnes distinctes dans trois municipalités, ce qui permettra aux politistes d'alors²⁶ d'effectuer la première enquête sur le vote au féminin. Celle-ci résonne des inquiétudes d'une abstention et d'un vote Mrp présupposés essentiellement féminin! Dans le reste de la France, les rouages administratifs vont remarquablement mettre en application les directives gouvernementales. Pour organiser les élections, les communes doivent procéder à la recomposition des registres électoraux en prenant en compte la population féminine majeure²⁷. Cette procédure administrative se fera en fonction d'un calendrier et de modalités établis par les municipalités. Toute latitude leur est laissée quant aux délais de cette entreprise de normalisation juridique²⁸. Ostensiblement, le particularisme du premier vote féminin est dénié par le Gouvernement provisoire. Aucun discours officiel ne sera destiné spécifiquement aux nouvelles citoyennes. Le général de Gaulle, dans son ultime allocution radiophonique avant le premier tour des municipales d'avril 1945, ne fera ni commentaires, ni recommandations particulières à des Françaises prêtes à devenir électrices.

Relais institutionnel de la citoyenneté républicaine, l'école héritée de Jules Ferry se fait un devoir à la Libération de reprendre la formation civique du corps électoral.

- 22. Victor Margueritte, *La Garçonne*, Paris, Gallimard, 1922.
- 23. L'Italie, à cette même époque et dans de semblables circonstances, va instituer un double registre électoral, reconnaissant ainsi implicitement l'existence d'un corps électoral féminin venant s'unir à celui des citoyens au creux de l'urne.
- 24. Nous n'avons pas retrouvé lors de nos recherches les fonds relatifs à cette enquête et l'origine de cette décision administrative.
- 25. Ces trois villes sont Vienne, Belfort et Grenoble. F. Goguel (éd.), Nouvelles Études..., op. cit. À Vienne, l'expérience perdurera jusqu'en 1953 alors qu'elle sera interrompue dès 1946 à Grenoble et en 1949 à Belfort.
- 26. F. Goguel, Pierre Barral et Claude Leleu, *ibid*.
- 27. Décret du 2 juin 1944 « portant fixation des délais de procédure pour la révision et la constitution des listes électorales au moment de la libération », *Jo*, 10 juin 1944. pp. 338-339.
- 28. Voir Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris. dont les consignes explicitent remarquablement, tout au long de l'hiver 1944 et du printemps 1945, la normalisation administrative entreprise après le décret du 2 juin 1944 et l'ordonnance du 21 avril 1945, relatifs aux femmes et militaires et aux modalités de révision des listes électorales.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle

Des corps en élections.

Des corps en élections.
Au rebours des universaux
de la citoyenneté:
les premiers votes des femmes
(1945-1946)

Illustration non autorisée à la diffusion

© L'Humanité, 10 novembre 1946.

- 29. « Réforme du programme d'initiation à la vie sociale (Instruction morale et civique) pour les classes du premier cycle entreprise aux premiers temps de la Libération », Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, n° 43, 30 août 1945, pp. 3122-3126.
- 30. Yves Deloye, École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy, Paris, Presses de la FNSP, 1993.
- 31. Jacqueline Freyssinet-Dominjon, Les Manuels d'école libre, Paris, Presses de la FNSP, 1969.
- 32. Joseph Cressot, L'Éducation morale à l'école primaire, Paris, Librairie Istra, 1947; Étienne Baron, Histoire de la France du cours moyen au certificat d'études, Paris, Magnard, 1950; Paul Foulquie, Morale pratique du 1ercycle (Programme d'août 1945), Paris, Éd. de l'École, 1946; Charles Ab der Halden, Morale et instruction civique, Paris, A. Colin, 1939.
- 33. E. Baron, *Histoire de la France...*, op. cit., p. 469.
- 34. On notera à ce propos le désintérêt ou la prudence de la presse féminine des années 1944-1946. La pratique et les enjeux du vote sont presque toujours absents des colonnes de Marie-Claire, Marie-France ou Elle.

Elle continue d'effacer, par le discours, toute différence de nature sociale, raciale ou sexuelle au nom d'une emblématique égalité républicaine, elle-même directement subordonnée à cette universaliste neutralité de la citoyenneté²⁹. Cette entreprise passe par le didactisme désormais bien connu des manuels d'éducation civique et morale³⁰. La Troisième République avait travaillé au renforcement consensuel du régime en donnant aux filles et aux garçons la même appréhension du civisme, et par là même de la citoyenneté. D'où l'institution, au grand dam des catholiques, de manuels scolaires communs aux deux sexes³¹. À la Libération, cette dynamique se trouve confortée: les enfants usent des mêmes ouvrages que leurs parents³². Mais les réimpressions successives de ces manuels hérités de la Troisième République se refuseront longtemps à enregistrer cette nouvelle extension du suffrage universel. 1848 reste la référence absolue en matière d'histoire du civisme. 1945 n'en sera qu'un épisode. À la lecture d'un des manuels civiques les plus classiques des années cinquante, extension de la citoyenneté et didactisme pédagogique ne vont guère de pair: «Aux côtés des citoyens, les femmes à qui l'on venait de donner le droit de vote prenaient part aux diverses élections »33...

À une presse renaissante³⁴ revient l'essentiel de la fonction socialisatrice en matière de pratiques civiques. Relativement peu de colonnes y seront consacrées: l'essentiel de

l'information est ailleurs. Le territoire n'est pas encore entièrement libéré et la guerre loin d'être conclue. Limités par la pénurie de papier, les journaux délivrent quelques mémentos de pratiques du vote ainsi que les informations locales relatives au renouvellement des registres électoraux. La presse dans son ensemble entend faciliter cette intégration civique de la citoyenne. Les modalités techniques et administratives de l'acte (isoloir, mode de scrutin, cartes électorales, vote par correspondance, ratures et cochages...) donnent lieu à une brève mais intense entreprise pédagogique et didactique: «Électrices, voici comment on vote: donnons ici quelques précisions élémentaires à la demande de nombreuses lectrices. 1° À l'entrée de la section de vote [...] 2° Dans l'isoloir [...] 3° Avant de sortir de l'isoloir [...] 4° Au bureau de vote [...] 5° Horaires [...]»35. Reprenant le mot d'ordre gouvernemental – procéder au plus vite au recensement et à l'inscription sur les registres électoraux - les journaux précisent les modalités techniques du vote, ses cadres géographiques et politiques: «dans les mairies, les registres d'inscriptions électorales sont ouverts. Toutes les femmes électrices se doivent d'y être inscrites [...] Il faut pour cela se présenter ou se faire représenter par le mari éventuellement, avec la carte d'identité, le livret de famille (pour les célibataires, celui des parents) et la carte d'alimentation. Cette inscription est indispensable pour pouvoir voter et après le 4 décembre, dernier délai, il sera trop tard »³⁶. Devant la complexité des modes de scrutin nouvellement instaurés, le relais pédagogique de la presse s'avère essentiel³⁷. L'Humanité va s'inquiéter « des femmes en couches, malades, infirmes ou incurables»³⁸ devant voter par correspondance. Certaines électrices garderont d'ailleurs un souvenir précis de ce non acte: «Moi en 45, je venais juste d'avoir ma fille; alors, c'est mon mari qui a dû s'en occuper pour que je vote, parce que, ça j'en suis sûre, j'avais voté par procuration avec mon mari»³⁹. Les usages de la carte d'électrice et de la carte d'identité, le panachage éventuel et ses retombées pratiques (nécessité de plumes et d'encriers lors de certains scrutins⁴⁰) sont les principaux objets de cette exégèse civique. Principal moteur de cette socialisation, la presse la jugera finalement accomplie lors du référendum de mai 1946⁴¹.

Force est pourtant de constater combien cette entreprise didactique s'avère essentiellement destinée au public féminin: «n'oubliez pas de vous faire inscrire sur

- 35. Le Figaro, 26 avril 1945, p. 1.
- 36. *La Voix du Nord*, 17 novembre 1944, p. 1.
- 37. *Le Figaro*, 26, 27 et 28 avril 1945, p. 1, p. 2 et p. 2; *Femmes d'Algérie*, 1^{cr} Août 1945, p. 3; *La Croix*, 25 avril 1945, p. 1; *La Marseillaise*, 19-25 avril 1945, p. 2; *L'Humanité*, 14 octobre 1945, p. 2.
- 38. L'Humanité, 2 oct. 1946, p. 2.
- 39. Mme C., née en 1910, secrétaire, mari commerçant, Paris 16^e arr., sensibilité de droite.
- 40. « À ce moment-là on cochait, vous preniez ce qui vous plaisait, vous cochiez, c'était long à faire. C'était pas les listes pleines, » Mme P., née en 1913, sans profession, catholique pratiquante, mari chef d'entreprise, Var, sensibilité de droite.
- 41. Voir la pratique de l'isoloir: La Voix du Nord, 14 mai 1945, p. 2: « D'une façon générale les électrices ne sont pas encore familiarisées avec l'isoloir. Il v en a qui essaient de glisser leur bulletin dans l'enveloppe sans passer par la chambre noire, certaines veulent à toutes forces coller l'enveloppe; d'autres ne font que traverser l'isoloir sans s'arrêter...»; La Voix du Nord, 1er octobre 1945, p. 2: «Les électrices se sont maintenant à peu près familiarisées avec les isoloirs; pourtant nous avons encore vu des femmes oublier leur carte d'identité sur la tablette des petites guérites...»; La Voix du Nord, 7 mai 1946, p. 2: « Électeurs et électrices sont maintenant tout à fait familiarisés avec les isoloirs».

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946)

les listes électorales, c'est aussi important que de vous faire inscrire chez votre crémier! »42. Les militaires, appelés pour la première fois à voter depuis 1872, et toutes les classes d'âge arrivées à la majorité depuis les dernières élections de 1936 n'ont jamais eu d'expérience immédiate de l'urne et du bulletin. Aucun message particulier ne leur sera destiné. L'incompétence civique ne peut s'allier aux représentations de la virilité. Le vote masculin ne suscite pas - ou plus - la même appréhension que celle d'un nouvel électorat féminin. De ce dernier, il faut s'assurer l'obéissance aux normes tant pratiques qu'idéologiques du civisme en actes. Officiellement, l'État républicain restauré ne fait de l'inscription des femmes au corps électoral qu'une formalité administrative de normativisation. C'est la société civile qui va diffuser le discours nécessaire à l'éducation civique de ces apprenties-électrices.

Socialisation féminine et idéologie républicaine: des normes en injonctions

La Française doit être impérativement socialisée aux cadres institutionnels et idéologiques du vote. La citoyenneté relevant de l'universalisant, la femme ne saurait sacrifier à une quelconque inscription sociale ou géographique son apprentissage du civisme. La presse va pourtant s'émouvoir de l'inégalité des accès à l'information politique et civique. Dans ces campagnes où réside l'essentiel de l'électorat féminin, l'appréhension des normes et conventions civiques pourra-t-elle s'accomplir à temps? La faiblesse des relais socialisateurs au civisme inquiète: «Les femmes, appelées pour la première fois aux urnes, se montrent parfois timides⁴³ dans les campagnes [...] elles ajoutent une inconnue au mystère qui entoure encore les décisions que prendra le monde paysan »⁴⁴. Dans une France encore très largement rurale, l'inexistence de lieux de socialisation au civisme et certaines contingences matérielles peuvent constituer pour certaines un obstacle à l'acte du vote. François Mauriac, comme d'autres commentateurs politiques, sonnera l'alarme citoyenne: « Combien serez-vous encore dimanche à vous désintéresser du sort du pays? Le plus souvent, l'abstention n'a pas des raisons très compliquées. Pour les mères de famille (je l'ai constaté moi-même), éloignement du village, impossibilité de laisser les enfants seuls »45. L'appartenance à un milieu géographique déterminé s'avérerait ainsi décisive dans l'appréhension fémi-

- 42. Tract anonyme *in* William Gueraiche, «L'octroi des droits civiques et l'entrée des Françaises en politique », *L'Espoir*, n° 103, juillet 1995, p. 29.
- 43. Une semblable timidité devant les urnes était déjà évoquée en 1848 lors du premier suffrage universel masculin. Voir Sophie Le Flamanc, Structures du mouvement républicain dans le département du Nord (1848-1852), thèse de Science politique, Université de Lille II, 1992, 2 vol.
- 44. Le Monde, 25 avril 1945, p. 2.
- 45. Le Figaro, 12 octobre 1945, p. 1.

nine du vote. Au rebours des campagnes, la presse souligne en effet l'intérêt des citadines pour l'information civique: «Dans les villes, particulièrement à Paris, les femmes donnent l'exemple du sérieux, s'arrêtent chaque jour devant les panneaux pour consulter les affiches [...] suivent les réunions du soir dans les préaux des écoles, s'informent sur le passé, les opinions, les attaches des candidats, et savent exactement quelle France elles veulent contribuer à faire »46. Cette habitante des villes, inscrite dans un cercle socialement et culturellement plus riche en terme de marché de biens politiques, semble intégrer plus rapidement les repères du civisme⁴⁷. Elle jouit d'un accès plus immédiat à l'information, à l'habitude des lieux de la République, à la sociabilité de cercles où circulent informations et propagandes tant partisanes que confessionnelles. Mais dans les villes comme dans les campagnes, la teneur du discours civique et politique reste le même.

Au fil des entretiens effectués, l'appréhension féminine de ce premier vote résonne aujourd'hui encore des impératifs de cette tradition civique républicaine. Les électrices d'alors ne se départissent jamais, au fil de leurs maigres souvenirs, de références au caractère secret et sacré du vote, au principe de l'isoloir et à la portée symbolique de l'acte civique. Leur discours est normatif, étonnamment stéréotypé. Paradoxe: le vote aurait pu apparaître comme une victoire à ajouter à celles de la Libération, comme un acquis à l'émancipation féminine. Ces femmes ne laissent percevoir qu'un sentiment d'obligation et de contrainte dénué de toute allégresse: «Je n'ai jamais manqué un vote [...] on nous a toujours dit que c'était un devoir [...] Je disais seulement à mon mari pour qui j'avais voté. Les autres, ça ne les regardait pas. Le vote, c'est secret »⁴⁸. «Je n'ai pas de souvenirs de mon premier vote, j'ai dû le faire automatiquement, c'était mon devoir; je me moquais complètement de la politique mais je suis toujours allée voter par devoir »⁴⁹. Patriotisme et civisme se mêlent intimement en cette expression du devoir électoral: «Depuis la guerre je suis toujours allée voter, vous comprenez, c'était pour moi un peu comme d'aider ma patrie à ma manière »50. Ces souvenirs renvoient en tous points au discours civique de l'époque: «Le Gouvernement nous appelle à participer au relèvement de notre pays; il nous donne le droit de vote, à nous de montrer qu'il nous fait une juste confiance »51. «Elles ont montré que l'exercice de leur nouveau droit leur apparaissait comme un devoir »52.

Illustration non autorisée à la diffusion

© Le Canard enchaîné, 29 août 1945.

- 46. Le Monde, 25 avril, 1945, p. 2.
- 47. M. Dogan et J. Narbonne: « La condition familiale de la femme et ses conséquences politiques en France », *Revue de l'Institut de Sociologie*, Bruxelles, n° 2, 1954, p. 330.
- 48. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier, Paris 16^c arr., sensibilité de droite.
- 49. Mme C., née en 1910, secrétaire, mari commerçant, Paris 16^e arr., sensibilité de droite.
- 50. Mme X., née en 1920, sans profession, mari artisan, catholique pratiquante, Paris 15^c arr., sensibilité centriste.
- 51. Tract du Comité d'entente des associations féminines pour l'éducation civique et politique des femmes, 16 avril 1945, Fonds M. Durand.
- 52. Le Monde, 30 avril 1945, p. 2.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946)

- 53. *La Voix du Nord*, 17 novembre 1944, p. 1.
- 54. En majuscules dans le texte.
- 55. Cécile Jeglot, *Mon Vote de Française de Chrétienne*, Paris, Éd. SPES, 1945, p. 10.
- 56. Tract du Comité d'entente des associations féminines pour l'éducation civique et politique des femmes, 16 avril 1945, Fonds M. Durand.
- 57. Magdeleine Caunes, Françaises, votre premier vote!, Paris, Éd. de l'Union féminine civique et sociale, 1945; Hélène Michel et Micheline Pastre, Aux urnes, Citoyennes!, Paris, Éd. de la Française libre, 1945.
- 58. J. Scott, La Citoyenne paradoxale..., op. cit.
- 59. « Comme le vote n'est pas obligatoire, croirait-on qu'à chacune de ces élections, le quart ou même le tiers des électeurs ne votent pas? Pourquoi ces abstentions? Les uns s'en moquent; d'autres ne veulent pas se déranger, renoncer à un voyage ou à une promenade [...] Et qu'ils ne disent pas que leur unique voix ne pouvait rien changer car ils sont des milliers à raisonner ainsi. Le premier devoir est donc de voter!» in J. Cressot, L'Éducation morale..., op. cit., p. 187.
- 60. Cécile Jeglot, *Mon Vote..., op. cit.*, p. 10.
- 61. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier, Paris 16^c arr., sensibilité de droite.
- 62. Mme L., née en 1917, ouvrière en confection, mari ouvrier-imprimeur, St-Denis, sensibilité communiste.

La presse insiste sur cette alliance de la contrainte et du civisme: «le gouvernement, dans un geste qui l'honore, vient de vous donner le droit de vote [...] Toutes les femmes se doivent d'être inscrites sur les registres électoraux, elles en ont le devoir absolu, c'est la France qui le demande »⁵³, même si cette obligation cèle parfois quelque dimension plus politique: «Dans le tragique brassage actuel, tout l'avenir du pays est peut-être au bout de notre vote de femmes. Devant ma conscience, mon vote devient donc une obligation. La France A BESOIN sous peine de périr, des cœurs, des esprits, et des bras de tous ses fils et DE TOUTES SES FILLES (De Gaulle, disc. du 14 oct. 1944). C'est pourquoi, au vibrant appel du chef, en masse, coude à coude les femmes de France accompliront le devoir fixé: LE DEVOIR DE VOTER 54 »55.

Cette injonction au civisme est relayée par les associations féminines: «Quelques heures suffisent pour faire de vous des électrices instruites, capables de choisir et de comprendre, pour dissiper cette impression d'ignorance [...] vous viendrez donc nombreuses à ces réunions » 56. Outre la constitution de petits comités empreints de sociabilité, ces associations s'occupent de diffuser tracts et manuels électoraux à leur public féminin⁵⁷. Les partis et associations (féministes, catholiques, issues de la Résistance...) s'unissent dans le même rejet, la même diabolisation de déviances pouvant pervertir l'idéal républicain⁵⁸. De concert, ils condamnent les éventuelles pratiques abstentionnistes féminines, reprenant ici l'antienne des manuels scolaires d'instruction civique⁵⁹. Les votes blancs et nuls sont stigmatisés, comme tout ce qui viendrait ébranler le credo civique de la République: «Plus que jamais, toute abstention serait une lâcheté, une désertion. Il y en eut trop. Il ne doit plus y en avoir »60. Ces associations confessionnelles et partisanes jouent un rôle essentiel dans cet apprentissage de la norme civique: «On se rendait fréquemment à l'association [Action catholique indépendante], le curé de St Paul nous parlait aussi de politique, de la vie des gens qui nous entouraient. On étudiait à la fois l'Évangile et les problèmes sociaux »61; «Au Pc, on allait souvent alors. Toutes les femmes de mon quartier se retrouvaient plusieurs fois par semaine et on avait des conférenciers qui nous expliquaient tous les problèmes politiques qu'on n'avait pas compris; c'était encore très familial comme ambiance »62. Une fois de plus, la citadinité semble faciliter «l'imposition progressive de la reconnaissance de la légitimité de l'utilisation du vote et l'acquisition d'une maîtrise pratique minimale pour les citoyens mobilisés »63. Ces initiatives privées suppléent de façon décisive à l'inexistence d'une politique publique de socialisation féminine au vote: «L'enquête sur les abstentions en 1952-53 [...] du ministère de l'Intérieur⁶⁴, n'a relevé qu'un seul cas où la participation électorale des femmes soit supérieure à celle des hommes: celui de la ville de Privas (Ardèche) [...] Comme première explication, Privas a servi de "ville modèle" pour une expérience entreprise par une association féminine catholique, l'Union féminine civique et sociale en faveur de la participation des femmes au scrutin »65. Quelques monographies soulignent l'influence décisive exercée dans ces associations féminines par certaines femmes appartenant aux cercles de notabilités locales: «C'est souvent lors de réunions à caractère social, dans les tâches pratiques de l'entraide, que l'incitation à la prise de conscience politique et donc au vote est propagée »66. L'aisance civique, souvent détenue par nombre d'électrices de ce monde de l'urbain, joue un rôle déterminant. Les élites féminines de 1945, bourgeoises ou professionnelles, vont pouvoir jouer un rôle sensiblement identique à celui de leurs alter-ego masculins de 1848⁶⁷ dans la transmission des normes du civisme en actes.

Comme en 1848, l'extension du suffrage se fera à la Libération par l'ordre du discours. Le corps électoral féminin se prêtera de bonne grâce à l'imposition des normes républicaines en matière de citoyenneté. Mais au regard de la société, citoyen et citoyenne ne renvoient pas au même universel de compétences.

Altérité et citoyenneté: les représentation de l'acte du vote des femmes

Bien qu'imprégnée des normes d'un civisme universalisant, la Française ne se voit pour autant nullement reconnaître la compétence associée au statut d'universelcitoyen. Au contraire, les représentations sociales d'une citoyenneté au féminin soulignent son particularisme, son identité contrastée en matière civique. Tant par la presse, les relais partisans et associatifs qu'au sein même de sa vie privée, la femme ne se voit octroyer qu'un domaine restreint de compétences. Et celui-ci se distingue nettement des attributs de l'hypostatique universel-citoyen.

- 63. M. Offerlé, « Mobilisations électorales et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du xix^e siècle », in D. Gaxie (éd.), L'Explication..., op. cit., p. 167.
- 64. Enquête dont on n'a trouvé d'autres traces que celles laissées par M. Duverger.
- 65. M. Duverger, La Participation..., op. cit., p. 18.
- 66. Marianne Caron-Leulliez, « Avril 1945: le premier vote des femmes (étude du cas héraultais) ». Bulletin du Centre d'histoire contemporaine du Languedoc Méditerranée-Roussillon, Université Paul Valéry-Montpellier III, n° 46, mai 1990, p. 5.
- 67. A. Garrigou, Le Vote et la vertu..., op. cit.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946) La trinité fonctionnelle de l'univers politique féminin à la Libération

À la Libération, espace public comme espace privé sont entièrement sous tutelle masculine. Cette dernière entrave toute tentative d'autonomie féminine dans la construction de ses représentations de l'acte du vote et de ses avatars politiques. Dans l'univers privé féminin s'érige une tripartition fonctionnelle des pôles socialisateurs: père, mari ou prêtre régissent et administrent les cadres du savoir politique et civique.

À l'instar de toute socialisation, celle du vote passe d'abord par le biais parental. Le père reste le grand initiateur de ces pratiques du civisme, la mère en étant jusqu'alors exclue. L'enfant accompagnant son père dans un bureau de vote aura très tôt découvert le cadre et les usages du civisme: «La première fois que j'ai pu voter, je savais comment il fallait faire. En Auvergne, j'accompagnais toujours mon père quand il allait voter [...] J'allais toujours avec lui, il avait sa carte d'électeur, lui, et je ramassais les voix [sic] en Auvergne avec lui »68. Les premiers pas électoraux de ces jeunes filles se font naturellement dans le sillage paternel: «Mon père était maire à ce moment-là [à la Libération], il connaissait bien le sénateur de la région. J'ai toujours voté comme il me le disait [...] Par lui, je me suis toujours intéressée à la politique »⁶⁹. Au-delà de la socialisation des pratiques du vote, le père, par son statut social et son niveau d'études, joue donc un rôle essentiel dans l'appréhension d'un monde politique alors très éloigné du foyer, lieu de relégation féminine: «À 21 ans, je lisais assez souvent le journal, j'avais l'habitude de le lire. Papa achetait toujours Le Phare de la Loire, il s'occupait beaucoup de politique, il était anciencombattant et grâce à lui, on était au courant de certaines choses»70. Sans être l'apanage d'un milieu social particulier, le rôle paternel va déterminer l'appréhension future du vote. Il serait même émancipateur si la norme sociale de l'époque ne faisait du passage de ce foyer parental au foyer conjugal le principe obligé.

Le lien conjugal se révèle en effet un véritable carcan en matière civique. Autant la jeune fille de 1945 relevait de la compétence de son père, autant l'épouse à ce même moment n'a d'autre recours que son époux, ce chef de famille dont elle dépend toujours formellement⁷¹: «Mon mari m'a expliqué beaucoup de choses. Je suis allée voter avec lui et il m'a dit: "tu vas entrer dans l'isoloir et tu

- 68. Mme A., née en 1922, couturière, mari cafetier, Paris 9^c arr.
- 69. Mme G., née en 1911, sans profession, mari financier, Paris 16^e arr., sensibilité de droite.
- 70. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier, Paris 4^e arr., sensibilité de droite.
- 71. Après 1945, la femme mariée sera toujours une mineure juridique au regard du Code civil qui la maintient sous la tutelle maritale.

mettras ton bulletin de vote dans une enveloppe", voilà ce que j'ai fait »⁷². Le mari, se substituant au père, va relier espace public et espace privé: «[Il] m'expliquait [...] Mon mari à la Banque de France était très au courant. Il était au bureau des études.[...] Il était donc très au courant de toute la politique par ses relations. Cela me permettait de savoir des choses grâce à lui »73. Comme le résume Maurice Duverger à cette époque, «L'homme – époux, fiancé, amant, ou mythe - est un médiateur entre elles et l'univers politique. Quand les choses vont mal, la femme se plaint de son mari, l'homme se plaint du gouvernement »⁷⁴. L'électrice n'est pas en mesure de s'affranchir de cette tutelle maritale. Nul ne songe à s'en offusquer: «Un petit conseil, chéri... Et le mari jette un coup d'œil sur le bulletin que tient son épouse. Oui c'est ça, lui glisse-t-il à l'oreille. Attention, le président a l'air sévère. Il n'a rien vu heureusement! »⁷⁵. Cette dépendance laisse cours à la plaisanterie, entre humour et cynisme: «Ma femme ne paraissait pas exagérément émue. J'avais d'ailleurs tout préparé d'avance; j'ai même pris la précaution de lui donner le bulletin de mon choix et de le plier soigneusement dans l'enveloppe » 76. Mais cet humour voile parfois un ferme rappel de l'autorité maritale. Restaurer cette dernière sera l'une des priorités de ce moment politique. En effet, le retour des prisonniers et des déportés renvoie à la sphère du privé ces femmes tentées par l'indépendance et l'émancipation acquises en temps de guerre. Faire réintégrer à l'épouse le cadre de son foyer permet au mari de reprendre son traditionnel ascendant moral, «ascendant dû à une plus grande compétence de vue, à une vue plus nette de l'idéal que l'on se propose à deux [...] S'il lui apporte sans abandonner sa fermeté virile, il retrouvera une épouse soumise »⁷⁷.

Presse et radio constituent en 1945 les principaux relais médiatiques. La nouvelle citoyenne n'a d'autre choix que d'user de ces médias pour construire et étayer sa compréhension des mécanismes du jeu politique et son appréhension pratique de l'acte du vote. Et leurs choix, comme l'interprétation des discours politiques et civiques, dépendent du mari. La socialisation de la future électrice semble donc étroitement liée à des préférences autres que les siennes: «C'est un membre de leur famille, le mari, le père ou le fils, qui l'achète [le journal] normalement. La plupart des familles n'achètent qu'un seul journal et c'est le mari qui fait prévaloir son choix. Ce fait présente un

Illustration non autorisée à la diffusion

© Le Canard enchaîné, 18 avril 1945.

- 72. Mme P., née en 1913, sans profession, mari chef d'entreprise, Var, sensibilité de droite.
- 73. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier, Paris 4^e arr., sensibilité de droite.
- 74. M. Duverger, *La Participation...* op. cit., p. 133.
- 75. « Regard sur la journée du vote », *L'Humanité*, 11 novembre 1946, p. 3.
- 76. Henri Calet, « Ma journée électorale », *Combat*, 30 avril 1946, p. 3.
- 77. Mouvement Populaire des Familles, Femmes d'absents, Éd. Ouvrières, 1945, p. 128. Voir W. Gueraiche, « Des Femmes en politique à la Libération: vers de nouvelles représentations féminines? », Les Temps Modernes, n° 593, 1997, pp. 109-111.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946)

78. Dans cette France de la Libération, 34% des femmes ne lisent pas de quotidiens, contre 18% des hommes. Celles qui ont accès à la lecture de la presse, dépendent du choix de leur mari (soit environ 40% de la population féminine). Selon ces chiffres, seules 26% des femmes choisissent librement le journal présidant à leur socialisation civique. Voir M. Dogan et J. Narbonne, « La Condition familiale de la femme... », op. cit., p. 326.

79. Ibid., p. 326.

80. Mme P., née en 1913, sans profession, mari chef d'entreprise, Var, sensibilité de droite.

81. G. Ravon, «Comment voterontelles?», Le Figaro, 7 oct. 1944, p. 1.

82. Sondages Ifop effectués entre 1945 et 1953 cités par M. Dogan et J. Narbonne, « La Condition familiale de la femme... », op. cit., p. 328.

83. M. Duverger, La Participation..., op. cit., p. 49.

84. Le chef de famille – père ou mari – est à l'origine même de l'exclusion des femmes de l'espace politique au nom du « modèle familialiste » adopté par la Révolution française. Ce modèle prescrivait « une identité d'intérêts, une solidarité de fait » entre un chef de famille masculin doté de la compétence civique et les femmes de sa famille qu'il représente de façon « naturelle ». Voir A. Verjus, Les Femmes, épouses..., op. cit., pp. 435-436.

85. *Le Figaro*, 22 octobre 1945, p. 1; *L'Humanité*, 11 novembre 1945, p. 3 et 3 juin 1946, p. 1.

86. *Le Figaro*, 22 octobre 1945, p. 1; *La Croix*, 1^{er} et 2 mai 1945, p. 1; *L'Humanité*, 22 octobre 1945, p. 1; *L'Aurore*, 22 octobre 1945, p. 4.

87. La Voix du Nord, 30 avril 1945, p. 1.

intérêt sur le plan politique: la femme, en lisant le journal choisi par son époux, subira, indirectement, l'influence des opinions politiques de ce dernier »⁷⁸. La radio reste le principal média au cœur de la sphère domestique. Mais les possibilités d'affermir une culture civique par son écoute sont faibles, les électrices se déclarant peu captivées par les émissions politiques⁷⁹. Seules, celles dont le mari s'intéresse à la politique semblent pouvoir accéder, sous tutelle, à cet espace du politique. Les entretiens menés laissent entrevoir comment eut lieu cette socialisation civique féminine: «Je préparais mon bulletin de vote à la maison avec mon mari et il m'expliquait, il me conseillait »80. La presse de l'époque renforce le trait: «Ma femme, comme toutes les femmes de France, entend ne pas s'aventurer à l'aveuglette dans un scrutin, fût-il modestement municipal: elle cherche un manuel de politique tout aussi introuvable, malheureusement, qu'un manuel de cuisine. Elle m'a demandé, avec beaucoup de gentille humilité, de lui dire ce qui se faisait aujourd'hui comme doctrines, comme programmes, comme partis: "Vous les hommes, vous comprenez mieux que nous ces choses là" »81. Au demeurant, près de deux tiers des femmes interrogées lors de sondages⁸² reconnaissent qu'elles voteront comme leurs maris. Ceux-ci, à égale proportion, n'admettent d'ailleurs pas que leurs femmes aient une opinion différente de la leur. Ces statistiques seront confirmées par d'autres études effectuées en 1956. Un tiers des femmes interrogées y déclare ne pas s'occuper de politique et faire confiance à son conjoint, un cinquième déclare voter comme lui pour éviter toute discussion. Près de la moitié des femmes renonce ainsi à toute autonomie civique. Le traditionnel assujettissement matrimonial s'étend aux choses du vote⁸³. L'universellecitoyenne voit se proroger la tutelle de son universelcitoyen d'époux⁸⁴.

Dans ces descriptions des journées de scrutin fournies par la presse, cette dépendance conjugale se manifeste différemment selon les milieux sociaux. L'approche iconographique distingue d'emblée la ménagère, représentée scule ou accompagnée d'enfants à charge: « elles asseyaient le gosse sur le banc, avant de glisser les enveloppes dans les urnes »85. Cette ménagère doit voter seule, entre la messe et le marché dominical⁸⁶: « À midi, les hommes se présentaient en plus grand nombre que les femmes, celles-ci étant retenues à la cuisine »⁸⁷. Ce pro-

blème d'économie du temps domestique ne concerne en rien ces femmes de condition supérieure dotées d'une liberté plus importante dans leur gestion de leur temps civique: «Je suis allée voter en compagnie de mon mari, je me demande ce qu'on avait fait des enfants; on les avait probablement laissés à des voisins ou à l'employée de maison »88. Le vote dans ces couches plus favorisées de la société s'effectue sur un mode de sociabilité intra-familiale: si les ménagères et les femmes issues de la classe moyenne viennent sans leur conjoint: «je suis allée voter seule, mon mari y est allé plus tard dans la journée »89, a contrario: «Monsieur, Madame Mademoiselle se succèdent dans l'isoloir pendant que la seconde héritière, trop jeune encore, joue au cerceau» 90. En soi, cette sociabilité inhérente au monde des notables réduit l'autonomie qu'on pourrait prêter à des femmes dotées d'une culture politique plus riche que le sens commun. Elles perdent, accompagnant époux et pères, l'autonomie de leur acte. Une éventuelle rupture civique de la traditionnelle unité du couple peut ainsi troubler ces apprenties-électrices: «Je n'étais jamais entrée dans un bureau de vote, j'étais curieuse de savoir. J'ai voté sur mon nom de jeune fille [...] On ne m'appelait plus comme ça depuis dix ans. Ça m'avait énormément choquée, je ne comprenais pas. Ouand on est allé au bureau de vote, je n'ai pas voté aux mêmes initiales que mon mari [...] On faisait voir sa carte et ils nous disaient d'aller dans un bureau et ce n'était pas le même que celui de mon mari. La deuxième fois aussi, ça m'a choquée »91.

Par son iconographie, le Canard Enchaîné insiste et conforte cette représentation d'une épouse soumise et dévouée - parfois contrainte et forcée - cumulant bêtise politique et incompétence civique mais toujours dans la dépendance de son seigneur et maître⁹². L'organe satirique, dont la misogynie était déjà célèbre sous la Troisième République, dresse de la femme en acte de vote un des tableaux les plus réactionnaires - et les moins universalistes - d'alors. Prostituées et ménagères sont les archétypes féminins récurrents dans ses caricatures. L'expérience politique quelque peu graveleuse des petites vertus souligne en négatif la méconnaissance civique rédhibitoire des honnêtes femmes⁹³. Ces figures féminines caractérisent ostensiblement l'image peu valorisante d'une citoyenne égarée dans les domaines nouveaux du politique en actes. Le Canard Enchaîné ne fait que traduire la

Illustration non autorisée à la diffusion

© La Voix du Nord, 19 octobre 1945.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946)

Illustration non autorisée à la diffusion

- 88. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier, Paris 16^e arr., sensibilité de droite.
- 89. Mme O., née en 1918, institutrice, mari instituteur, Doubs, sensibilité de gauche.
- 90. Le Soir, 30 avril 1945, p. 7.
- 91. Mme P., née en 1913, sans profession, mari chef d'entreprise, Var, sensibilité de droite.
- 92. Le Canard enchaîné, 29 août 1945, p. 1 et 10 avril 1946, p. 4.
- 93. La République, par son universalisme discursif, ne pouvait exclure la prostituée de la capacité civique. Les caricaturistes de l'époque joueront donc beaucoup de cette image narquoise d'une Française de petite vertu mais dotée de forte capacités civiques. Au contraire, à cette même époque. l'Italie refusera aux prostituées le droit de vote et ce jusqu'à la Legge Merlin du 20 février 1958.

pérennité des représentations sociales faisant alors de la femme un être mineur. Mais il en nourrit copieusement son habituel irrespect des choses du civisme. Jouant dès les premiers temps de la Libération avec des valeurs politiques tenues pour sacrées, il heurte de plein fouet l'un des dogmes essentiels de l'idéologie républicaine: l'universel-citoyen.

Troisième pôle socialisateur, l'Église va remarquablement encadrer et diriger les premiers pas électoraux de ses fidèles. Dès l'automne 1944, l'épiscopat français use d'un didactisme mâtiné de pédagogie très chrétien. Voter est très clairement désigné comme étant une obligation pour les croyantes, un aboutissement du devoir religieux: «Il faut voter; il convient d'ajouter: il faut bien voter, ce qui signifie que toutes les baptisées doivent le faire en catholiques soucieuses de s'inspirer des principes chrétiens dans l'usage qu'elles feront de leurs droits civiques et politiques [...] Le droit de vote correspond à un nouveau devoir [...] Les femmes catholiques, plus que d'autres, doivent avoir à cœur et ont d'impérieuses raisons de remplir leurs devoirs civiques et de travailler positivement au relèvement de la France [...] Elles doivent être prêtes à participer aux divers votes municipaux et nationaux, les premiers devant se produire très rapidement, et pour cela chercher à s'éclairer, à s'informer. Les femmes catholiques doivent savoir qu'au point de vue civique, l'Union féminine civique et sociale [...] est le mouvement des femmes qui veulent, en toute conscience et dans un grand désir patriotique et chrétien de régénération française, se préparer au bulletin de vote et s'organiser pour une action sociale et civique indépendamment des partis politiques. Il n'est pas d'autres mouvements civiques féminins, qui présente les mêmes garanties pour la doctrine et l'action»94. L'épiscopat comprend bien la nécessité d'une «préparation» de ses fidèles jugées, là encore, novices en matière de rituel profane. Le relais associatif confessionnel se révèle décisif dans l'apprentissage catholique de l'usage du bulletin. Les évêques engagent les Mouvements féminins diocésains d'action catholique à procéder à l'inscription administrative électorale de leurs adhérentes, comme à leur enseigner l'emploi - et le bon - du bulletin: «Il [leur] appartient de s'occuper de faire inscrire sans délai les femmes sur les listes [électorales], de leur faire connaître la nature et l'étendue des obligations qui leur incombent comme électrices »95. La

presse catholique, telle *La Croix*, soutient ces associations dans cette entreprise socialisatrice teintée d'un léger dirigisme argumentaire: «Mais il y a politique et politique. Les chrétiennes savent par leur catéchisme que le devoir électoral leur est imposé par le quatrième commandement⁹⁶ et que les évêques leur ont conseillées, plus que cela, ordonnées de voter et de bien voter »⁹⁷. Le rituel civique va donc se fondre dans la pratique religieuse: «Elle se recueille un instant. Elle lève au ciel ses beaux yeux de grand-mère, fait sur elle un signe de croix et laisse tomber dans l'urne son billet de vote »⁹⁸.

Aux côtés de cette presse catholique, nombre de manuels de conscience civique sont publiés sous les auspices de maisons d'édition chrétiennes. Il s'agit de ne pas laisser ces électrices en état de déréliction en leur indiquant les enjeux politiques du bulletin99. Au sein même de l'Église, les évêques usent surtout de cette force morale séculaire, de ce conseiller spirituel des familles chrétiennes qu'est le prêtre - promu directeur de conscience civique. Nombreux sont les Avis à lire en chaire explicitement destinés aux électrices en herbe, tel celui du 17 décembre 1944: «Il ne s'agit pas de discuter, il ne s'agit pas de s'abstenir. Toutes les chrétiennes, c'est une obligation pour elles, doivent se faire inscrire sur la liste électorale de leur commune, les jeunes comme les vieilles, les vieilles comme les jeunes. Pour remplir ce devoir civique, le temps presse »100. Le curé se fait l'apôtre d'une socialisation politique que l'Église ne saurait abandonner à des mains profanes: «On était dans une association de tradition et de conviction catholique [Action catholique indépendante]. Le curé de la paroisse était l'aumônier de l'Aci, c'était un homme ouvert, intelligent et remarquable. Il était légèrement plus âgé que nous. On avait vingt-cinq, trente ans. C'était un homme ouvert, il nous parlait de politique, de la vie des gens qui nous entouraient, des artisans et des juifs du quartier » 101. « Jusqu'au moment de mon accouchement, j'allais tous les jeudis au patronage. Ca se passait au presbytère, chez notre vieux curé [...] le matin, c'était des réunions avec le curé où il parlait de la guerre, des problèmes pour se nourrir, de la politique [...] l'après-midi, on faisait catéchisme »102. La présence, lors de ces premiers scrutins, d'un parti d'obédience catholique 103 renforce encore la nécessité et l'urgence pour l'Église d'une «bonne» socialisation des pratiques féminines. Instrumentalisant le Illustration non autorisée à la diffusion

© Le Canard enchaîné, 15 novembre 1944.

94. La Documentation catholique, n° 10, 1944, pp. 5-6.

95. Ibid., p. 5.

96. «Tes pères et mères honoreras afin de vivre longuement ». Ce quatrième commandement n'a pas un rapport au vote évident. Il souligne cependant la volonté épiscopale de faire entrer la geste civique dans le domaine des commandements sacrés, concurrençant l'œuvre de sacralisation républicaine du vote

97. *La Croix*, 6 février 1945, p. 2. L'orthographe originale a été respectée.

98. *La Croix*, 23 et 24 septembre 1945, p. 4.

99. Voir tout particulièrement le R.P. Bessières, *Le Vote des femmes*, Paris, Éditions SPES, 1945. et C. Jeglot, *Mon Vote...*, *op. cit.*

100. Cité par le R. P. Bessières, *Le Vote..., op. cit.*, pp. 51-52.

101. Mme V., née en 1921, sans profession, mari financier. Paris 16^c arr., sensibilité de droite.

102. Mme X., née en 1920, sans profession, catholique pratiquante, mari artisan, Paris 15^e arr., sensibilité centriste.

103. Mouvement républicain populaire.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle
Des corps en élections.
Au rebours des universaux
de la citoyenneté:
les premiers votes des femmes
(1945-1946)

Illustration non autorisée à la diffusion

© Le Canard enchaîné, 18 avril 1945.

Illustration non autorisée à la diffusion

© *Le Canard enchaîné*, 17 octobre 1945.

104. *Le Canard enchaîné*. 17 octobre 1945, p. 2.

105. *Le Canard enchaîné*, 27 novembre 1946, p. 1.

106. Le Canard enchaîné, 1^{er} mai 1946, p. 4.

107. *Le Canard enchaîné*, 18 avril 1945, p. 3 et 26 septembre 1945, p. 3.

108. «ce monde qui a toujours appartenu aux hommes est encore entre leurs mains; les institutions et les valeurs de la civilisation patriarcale en grande partie se survivent [...] entre les deux sexes, il n'y a pas aujourd'hui encore de véritable égalité », S. de Beauvoir, Le Deuxième sexe, 1949, cité par J. Scott in La Citoyenne paradoxale..., op. cit., p. 228.

109. P. Rosanvallon, *Le Sacre..., op. cit.*, p. 412.

civisme, le monde catholique est décidé à ne pas abandonner les femmes à leur libre-arbitre, concurrençant – ou renforçant – l'influence paternelle et maritale.

La catholique en acte de vote ne pouvait qu'inspirer l'anticléricalisme du *Canard Enchaîné*. La gestuelle civique se travestit en parodie des sacrements religieux. L'urne se transforme en tronc d'église¹⁰⁴, le fameux «a voté» devient «a dévoté»¹⁰⁵, le Nom du Seigneur invite au «non» référendaire¹⁰⁶. La pratique religieuse reste par trop rédhibitoire, inscrite dans une forme d'incompétence biologique¹⁰⁷. Dans une totale dévalorisation des choses du civisme, nonnettes et dévotes donnent avec abondance le spectacle d'un corps électoral distinct, assujetti aux intérêts de son Église et de son parti. Les épouses, quand elles se font bigotes, revitalisent ainsi les plus sombres prédictions de Michelet.

Curés, maris et pères dessinent ce triangle socialisateur hors duquel les femmes ne peuvent s'émanciper. Ils nouent ces liens psycho-affectifs qui entravent les Françaises lors de leurs premiers pas civiques¹⁰⁸. Le schème des représentations dessiné par la presse renforce encore le trait. Loin d'être intégrées à cette citoyenneté des universels, les électrices de la Libération sont constamment distinguées d'un modèle masculin de compétences civiques.

Incompétences et compétences féminines: mythe et mystique d'une singularité civique

Lorsque P. Rosanvallon affirme qu'en 1944, «c'est le sentiment de l'irréversible qui tranche et met fin aux débats» 109, il semble considérer que ce «travail d'universalisation» qui préside à l'intégration des femmes au corps civique de la Nation touche à sa fin. À la Libération, partis politiques et médias ne remettent pas en cause cet accès aux urnes de la population féminine. Pourtant leurs discours se font naturellement distinctifs. La citoyenne se voit dotée d'autres compétences que celles du citoyen. Ce processus de différenciation, en tous points comparable à celui des autres électorats européens, contredit dans les faits cette prétendue exception française d'un universalisme républicain en actes.

C'est autour de la sphère du privé que s'articule l'ensemble des compétences présumées identitaires de la citoyenne. Ces compétences civiques féminines sont recensées avant même le premier tour des élections municipales de 1945: «La femme va voter [...] elle a sa note à donner sur les questions les plus graves [...] sur le foyer, l'enfant, le divorce, l'école, la religion. En général cela n'amuse pas la Française de voter. Elle aime le calme de sa maison, la poésie de ce sanctuaire familial où jouent ses tout petits »110. La presse d'obédience catholique souligne avec insistance cette limite structurelle à la compétence civique féminine: «La première manière pour ces femmes de remplir leur devoir civique est de fonder et de développer des familles qui puissent préparer au pays d'excellents citoyens [...] Le vote sera aussi pour les femmes en général un complément à l'accomplissement de leur devoir civique [...] Il est nécessaire de rappeler aux femmes, du moins aux femmes mariées, que leur rôle principal est au foyer»¹¹¹. Le chant peut tenter d'égayer cette circonscription féminine à l'ordre du privé: «Les femmes de France ont conquis tous leurs droits/Et veulent servir avec foi [...] Nous protégerons les tâches du foyer/ En nous montrant citoyennes/ Jamais nous ne manquons de besogner/ Pour qu'une flamme survienne/ Dans des regards où nous faisons briller/ L'espoir d'un monde sans haine »112. La guerre, la barbarie et le fascisme sont ainsi opposés aux domaines du sensible et de l'affectif, apanages distinctement féminins: «Femme, toi qui veux la sécurité de ton foyer, toi qui ne veux plus voir la famille dispersée et chassée de son toit, toi qui as subi l'enfer des bombardements, [...] tu sauras dégager la leçon des certitudes humaines » 113. Renvoyant implicitement à cette tripartition fonctionnelle des pôles socialisateurs, ce sont les mères, épouses, sœurs ou filles de soldats qui sont appelées à s'exprimer par le biais du vote: «Elles contribuent à anéantir le fascisme avec toutes leurs forces et elles sont heureuses d'avoir enfin le droit de vote pour chasser du pouvoir ceux qui voudraient porter atteinte à notre Front national¹¹⁴»¹¹⁵.

Loin d'être perçu comme un accomplissement, l'entrée des femmes dans l'espace du politique est jugée funeste à leur quiétude, et somme toute contraire à leurs aspirations. La citoyenne se ferait violence en accomplissant son devoir électoral: «Les femmes sont bien plus sérieuses que les hommes en ce qui concerne le souci de voter et de bien voter: c'est ce qui ressort du scrutin d'hier. C'est bien ennuyeux de sortir pour aller voter! disent bien certaines. Mais à ceux qui leur objectent: Rien ne vous oblige à y aller! elles répondent: Si, le droit de vote!»¹¹⁶. Voter ne renverrait, pour l'électrice, qu'à la simple

Illustration non autorisée à la diffusion

© Femmes d'Algérie, 1er octobre 1945.

110. La Croix, 29 et 30 avril 1945, p. 1.

111. La Documentation catholique, 1944, n° 10, p. 5.

112. Servir la France, Marcel Poimbœuf et Philippe Brillant, chanson diffusée par L'Aube, 1947, (Archives privées de la Fondation M. Sangnier).

113. La République varoise, 23 novembre 1946, p. 2.

114. Le plus important des mouvements de Résistance.

115. *La Marseillaise*. 16-22 novembre, 1944, p. 6.

116. «Paris... a voté », *Le Figaro*,22 octobre 1945, p. 1.

Femme, famille, individu
Bruno Denoyelle
Des corps en élections.
Au rebours des universaux
de la citoyenneté:
les premiers votes des femmes
(1945-1946)

Illustration non autorisée à la diffusion

© *Le Canard enchaîné*, 11 septembre 1946.

- 117. Le Figaro, 22 octobre 1945, p. 1.
- 118. En majuscules dans le texte.
- 119. L'Humanité, 7 novembre 1946, p. 2.
- 120. *L'Humanité*, 11 septembre 1945, p. 1.
- 121. La Documentation catholique, 1944, n° 12, p. 5.
- 122. Voir F. Muel-Dreyfus, Vichy et l'éternel-féminin..., op. cit.
- 123. La Documentation catholique, 1944, n° 12, p. 5.
- 124. Voir la brochure éditée par la SPTEA à l'occasion du référendum d'octobre 1945 intitulée « 21 oct. 1945 Référendum-Élections » (cote BN 4° LB 59 307) et comprenant une liste pour le moins exhaustive des désirs et souhaits supposés influer les femmes dans leur vote.

défense des valeurs du foyer et de la famille, qu'à une appréhension civique identitaire des dures contingences de la vie quotidienne: «Ce n'était qu'une queue de plus. Elles tendaient leur carte, un peu comme une carte d'alimentation. D'ailleurs ces six cases numérotées étaient bel et bien des tickets de vote et la carte de priorité était valable pour les mères de famille »117. Le Parti communiste circonscrit pareillement la portée de son discours aux électrices: «FEMMES DE FRANCE, voici des faits! LE PARTI COMMUNISTE DÉFEND LA FAMILLE! 118, 119, «L'accroissement du rôle des femmes en politique contribuera puissamment à l'application d'une politique de l'enfance et de la famille, comme celle dont notre parti s'honore de s'être fait le champion en ce pays »120. La Française ne saurait transcender les limites de son existence pratique: «On votera pour des idées, et des idées très saines [...] Alors qu'un système d'idées abstraites la laisserait indifférente, la pensée du pays à relever, du pays à défendre, de la guerre à éviter [...] la trouvera attentive et prête à une action passionnée »121. C'est donc à cet éternel-féminin, archétype revitalisé par Vichy¹²², que sont destinés ces discours communs à toutes les formations partisanes: «Ce complément qu'elle apporte au foyer et qu'elle apportera demain à la Nation est caractérisé par l'idée de maternité qui orientera les femmes vers les problèmes de l'éducation, de la santé physique et morale des enfants, de l'humanisation du travail, du respect des faibles et en général de la traduction concrète des belles vues humanitaires masculines » 123.

Voter, pour la Française, relèverait donc de motivations et de compétences limitées aux domaines du sensible et du pratique. Ses choix politiques comme ses actes civiques sont censés être exempts de tout enjeu rationnel et logique¹²⁴. Ce «particularisme» de l'identité féminine aurait autrefois été jugé incompatible avec les principes universalistes du civisme. À la Libération, il va bien au contraire servir à la légitimation du droit de vote octroyé aux femmes. Ce discours distinguant civiquement la Française fait écho à l'un des plus célèbres manuels de ménagère de la fin du siècle passé, toujours en usage avant 1940: «Que deviendraient, je le demande, non seulement le bonheur public, mais aussi l'intérieur des ménages, si les femmes prenaient part aux votes de nos Assemblées, si elles occupaient les charges publiques ou siégeaient au tribunal? À la femme sont confiés le bien-être de la

famille, la sécurité du mari, l'éducation des enfants, le bonheur de tous: sa tâche n'est-elle pas grande, sublime, suffisante pour son cœur et ses forces? »125. Le champ des compétences féminines s'est donc déplacé, à la Libération, de la sphère du privé à la sphère du public. Les revendications féministes d'avant-guerre sont même parfaitement réintégrées au discours circonscrivant les capacités civiques des nouvelles citoyennes. Les suffragettes, telles Louise Weiss et Marguerite Durand, avaient déjà défini dans l'entre-deux-guerres leur propre enfermement à venir. Elles revendiquaient alors le droit de voter au nom d'une identité féminine distincte reposant sur ces mêmes valeurs du sensible et du pacifique¹²⁶. En 1934, Louise Weiss ne faisait-elle pas du féminisme une stratégie politique: «S'il leur fallait tenir compte d'un électorat féminin, les hommes politiques seraient conduits à éviter la guerre dans l'idée que les femmes préfèrent la paix » 127. Mais en 1945, elle prendra conscience des dérives réductrices au discours féministe: «Au cours des réunions électorales que j'ai eu le plaisir de suivre, soit de l'orchestre, soit du plateau, j'ai remarqué que les candidats ne parlaient aux femmes que soupe, biberon, bifteck, lessive, prix du gaz ou du métro. Ils ne leur tenaient aucun discours d'ordre général. Quelquefois, ils se risquaient à leur parler, en termes un peu plus élevés, de leur rôle au foyer, de leur tâche d'éducatrice, mais quant à les entretenir des rapports de la France avec l'Angleterre, les États-Unis, la Russie, de nos intérêts économiques ou coloniaux, de la forme de la future constitution, cela, jamais! C'était pitoyable »128. Cette indignation vient trop tard. La référence aux compétences et à la nature distinctes de l'électorat féminin est promise à une généralisation pleine d'avenir dans l'argumentaire partisan comme politiste¹²⁹.

Paradoxalement, bien que suspecte d'égarements sensibles, la nouvelle citoyenne est encensée par la presse pour sa sagesse en politique. Elle ne correspond en rien à cet artefact idéologique d'un électeur doté d'une neutralité sociale et sexuelle. Au contraire, de ces compétences présumées féminines naîtrait une identité nouvelle et régénératrice du civisme.

Le ton de la presse se fait messianique pour saluer cette entrée des citoyennes dans l'espace du politique: « Dans quelle mesure les femmes useront-elles du droit de vote? De la solution que choisiront les intéressées dépendront pour une large part la régénération et le salut de la



© *Le Canard enchaîné*, 27 novembre 1946.

125. Ernestine Wirth. La future Ménagère, lectures et leçons. Sur l'économie domestique, la science du ménage, l'hygiène, les qualités et les connaissances nécessaires à une maîtresse de maison. Paris, Hachette. 1884, pp. 7-8 (plus de douze rééditions entre 1882 et 1916).

126. P. Rosanvallon, Le Sacre..., op. cit., pp. 393 et suiv.

127. J. Scott, La Citoyenne paradoxale..., op. cit., pp. 221-222.

128. Louise Weiss, *Les Nouvelles Épûtes*, Paris, s. éd., 1945-1946.

129. M. Duverger, La Participation..., op. cit., p. 73.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté: les premiers votes des femmes (1945-1946)

Illustration non autorisée à la diffusion

© La Marseillaise, 2-8 mai 1946.

130. R.P. Bessières, *Le Vote..., op. cit.*, p. 53.

131. « La femme a voté au village », Suzanne Lacore, *La Voix Socialiste*, 9 juin 1945, pp. 1-2.

132. La Croix, 2 et 3 février 1945, p. 1.

133. La Croix, 10 et 11 mars 1946, p. 2.

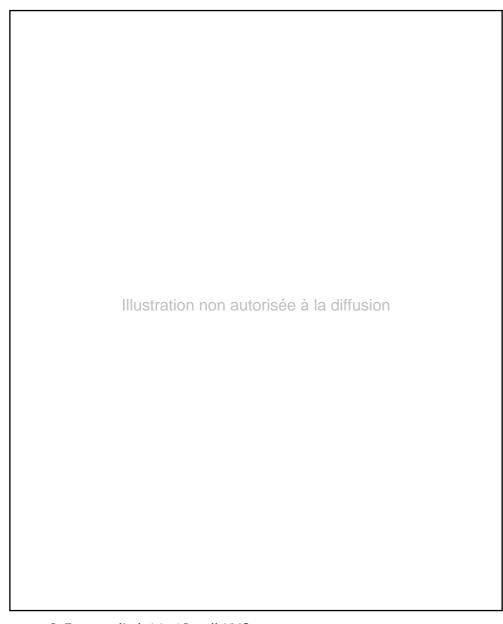
134. Le Figaro, 26 avril 1945, p. 1.

135. *Femmes d'Algérie*, 1^{er} avril 1945, p. 12.

136. Bulletin intérieur du mouvement de libération nationale, 28 avril 1945, p. 7.

patrie »130. «L'entrée de la femme sur la scène politique ouvre la voie à une plénitude plus harmonieuse des efforts fraternellement conjugués des couples humains. Il nous plaît d'évoquer ces premières consultations paisibles et dignes, comme la préfiguration, en leur cadre familier d'une ère de moralité supérieure »131. L'espérance d'un renouveau civique est clairement associée à l'usage que les femmes feront de leurs bulletins. *La Croix* met dans les mains des électrices chrétiennes une responsabilité quasi-historique, les transformant en nouveau corps élu. Aux tables de la loi figurent explicitement «le renouvellement et le rajeunissement de la vie politique nationale »132, la purification et l'ordonnance de la vie publique, «un supplément d'âme »133.

Éloignée des arènes passionnées où se querellaient les partis d'avant-guerre, innocente de ces pratiques politiciennes ayant discrédité la Troisième République, la femme apporte à l'acte du vote une réflexion empreinte de réalisme et d'honnêteté. Les journaux en particulier. donnent l'image d'une Française faisant du sérieux et de la probité la condition de son vote. Cette virginité politique va permettre de galvaniser un système dont tous soulignent le discrédit. «les électrices rendront un service éminent à ce pays en exigeant de leurs élus qu'ils se grisent moins de mots et se préoccupent davantage des réalités [...] Que les électrices qui se demandent encore où est leur devoir national apportent leur suffrage aux candidats dont le sérieux inspirera le plus de confiance » 134. Il existe même un syndrome colonial de ce devoir civique spécifiquement décliné au féminin. Femmes d'Algérie se focalise tout particulièrement sur l'honnêteté des candidats et la tenue de leurs engagements: «Ce ne sont pas nos qualités féminines qui nous voileront le côté pratique des choses, mais elles peuvent nous aider à ne vouloir au pouvoir que des hommes et des femmes ayant fait leurs preuve »135. Du Bulletin intérieur du mouvement de libération nationale à La Croix, les électrices sont invitées à dénoncer les éventuels trucages électoraux et les manœuvres frauduleuses: «les femmes [...] s'engagent à refuser leur voix aux candidats et candidates qui useraient de procédés contraires à la bonne foi et à l'honnêteté tels que: corruption, trucages électoraux, ou attaques personnelles injustifiées » 136. Dans ce climat de régénérescence propre à la Libération, les électrices sont jugées seules à même d'assurer la rédemption du système politique en son entier par le rejet des



© Femmes d'Algérie, 15 avril 1945.

«savantes et stériles combinaisons politiques »137. « Faire voter et surveiller les urnes: vous voterez et vous ferez voter. Vous surveillerez les listes électorales. Vous veillerez le jour des élections, à ce que les morts ne désertent pas en masse les cimetières pour venir déposer leur bulletin à la place des vivants »138, «Ce que nous leur demandons, c'est de ne pas suivre notre exemple. De ne pas reconstituer des groupes, des sous-groupes et des commissions. C'est de ne pas parler pour ne rien dire, c'est de substituer une fois pour toutes le civisme à la politique »139.

Le messianisme des premiers temps de la Libération ne peut seul expliquer cette vertu régénératrice accordée au vote féminin. Une conviction générale prévaut, accordant au corps électoral féminin une nature politique et civique identitaires. Et naturellement, cette croyance réveillera

137. *Ibid.*, p. 7.

138. R.P. Bessières, *Le Vote..., op. cit.*, p. 54.

139. Le Figaro, 19 octobre 1944, p. 1.

Femme, famille, individu

Bruno Denoyelle

Des corps en élections.

Au rebours des universaux

de la citoyenneté:

les premiers votes des femmes

(1945-1946)

certains réflexes misogynes associés à la crainte des bouleversements sociaux à venir: «La gynécocratie est en route, et je ne vois pas bien ce qui l'arrêtera si le sexe féminin continue à grignoter le sexe masculin. Ah!!! C'est une révolution qui, pour se faire sans bruit, au ralenti, n'en chambardera pas moins de fond en comble notre vieux système »¹⁴⁰.

La Libération, en restaurant l'ordre républicain, relève ce principe fondateur du suffrage universel à la française: l'universalisme abstrait de la citoyenneté. Mais les représentations de la nouvelle électrice traduisent tout autant la pérennité de ses tutelles civiques que les espérances d'un renouveau politique et d'une régénérescence nationale liées à son vote. Partis politiques, médias, églises et politistes¹⁴¹ useront tous, au regard d'une Française accédant à la citoyenneté, d'un discours tant spécifique que spécifiant: «Ce qu'il faut éviter, c'est de traduire l'accession des femmes à la vie politique comme l'affirmation d'une égalité entre homme et femme qui les ferait en quelque sorte interchangeables. Avec le vote des femmes, il n'y aura pas seulement plus d'électeurs, il y aura surtout un autre genre d'électeur » 142. Ces représentations sociales de l'acte du vote des femmes soulignent enfin l'indifférence d'une grande part de la population aux canons idéologiques républicains. Personne alors ne concevra l'irruption des Françaises dans l'espace du politique comme une simple étape dans la construction d'un corps électoral sexuellement et socialement neutre.

On ne saurait certes douter de l'existence d'un substrat idéologique à la citoyenneté. Sans doute la France se distingue-t-elle par cet héritage d'un universalisme des Lumières dont elle tend à faire une exception culturelle en matières civiques. Mais il semble vain de supposer que cette idéologie gouverne aussi la pratique de ce suffrage universel et son extension. L'analyse sociologique du vote interdit toute adéquation entre la pratique discursive de cet universalisme républicain et les représentations socio-culturelles de l'acte civique. La fonction essentielle de l'« universel-citoyen » reste de cautionner idéologiquement ce choix politique qu'est la définition du corps électoral. Il évite ainsi le trouble d'un questionnement quant aux principes d'exclusion et de légitimation qui régissent cette citoyenneté à la française...

140. L'Aurore, 26 avril 1945, p. 1.

141. «La femme est aussi et surtout asservie à l'espèce par sa fonction reproductrice [...] une grande partie de son comportement est donc liée à des données biologique », in M. Dogan et J. Narbonne, «La Condition familiale de la femme... », op. cit., p. 316.

142. La Documentation catholique, n° 12, 1944, p. 5.